

Conseil de communauté du 11 avril 2019

Le 26 mars dernier, nous avons débattu de nos orientations budgétaires. Cet exercice prenait, notamment, en considération des dispositions de la loi de Finances.

MT LEROUX nous présentera les budgets primitifs 2019 qui sont, évidemment, dans le prolongement du D.O.B.

Avant, je veux préciser les principaux axes de ce B.P. qui vise quatre **ambitions majeures** :

- de **grands chantiers**,
- des **opérations** d'études, de prospective et d'investissements,
- le **soutien aux communes**,
- et une **gestion lucide**.

Ce B.P. s'inscrit dans un contexte de baisse de nos recettes dont les causes doivent être étudiées de manière approfondie par la Commission des finances avec le soutien, éventuel, d'experts extérieurs.

Je pense, en particulier, à la revalorisation des valeurs locatives des locaux professionnels qui génèrent, comme je l'ai déjà souligné lors du D.O.B., une forte baisse de la TASCOM.

A) Les grands chantiers

Il s'agit :

- du **Centre aquatique communautaire** avec une inscription budgétaire de **450.000€** et le **lancement d'un jury de concours**, dossier sur lequel la Commission de Josette JACOB s'est beaucoup investie,
- de **l'achèvement de la construction du bâtiment de l'antenne RAMPE** à Tuffé Val de la Chéronne, soit **380.000€**, dossier cher à Patricia EDET et aux membres de sa Commission,
- mais aussi des **aides au titre de l'O.P.A.H., soit 348.000€**.

S'agissant de ce programme **en faveur de l'habitat des foyers les plus modestes**, je veux croire que des plafonds d'aides plus élevés permettront d'accompagner un plus grand nombre de dossiers pour un **meilleur confort des habitants**.

La Commission de Lucien BRETON aura à se prononcer, avant la fin de cette année, sur une éventuelle prolongation de ce dispositif sur 2020 voire 2021.

Toujours dans les grands chantiers, **les actions en faveur du développement économique représentent des crédits importants** pour :

- le projet de **rénovation complète de la friche industrielle de Tuffé Val de la Chéronne, soit 600.000€** ; à cet égard, il conviendra que la Commission Economie travaille sur les conditions juridique et financière d'occupation d'une partie des locaux **depuis le 1^{er} janvier 2017 date du transfert de propriété** et sur celles qui s'appliqueront après rénovation,
- l'engagement de **travaux de voirie sur les zones communautaires soit 248.000€** qui seront en contrepartie repris sur les attributions de compensation,
- l'achèvement du **bassin de rétention des eaux d'incendie à Tuffé Val de la Chéronne, soit 267.000€** dont un surcoût de 42.000€ pour l'évacuation de la terre,
- et puis au titre des études 31.500€ nécessaires à la fois à l'élaboration du PLUi et à une réflexion sur nos actions.

En effet, notre système d'aides (**avance remboursable, prêt d'honneur et Prêt Participatif de Développement**) que nous avons très tôt initié n'est malheureusement plus opérationnel depuis 2 ans.

En outre, notre Collectivité avait su financer **3 constructions et 1 extension de « bâtiment blanc »** qui dès leur achèvement avaient permis de faciliter l'installation et/ou le développement d'entreprises.

La Commission Economie **doit travailler à de nouvelles procédures** pour nous doter, comme nous avons su le faire, de **moyens innovants en faveur de l'emploi**.

Il convient, également, qu'elle s'investisse sur les **opportunités offertes par le programme « Territoire d'industries »**.

Notre Collectivité avec 3 autres communautés de communes est le **4^{ème} pôle industriel de France**. Nous devons **conforter cette position**.

Car ce Label peut favoriser des actions de formations type **« campus interrégional de formation itinérant »**, l'accueil d'entreprises, le soutien à l'innovation et des simplifications administratives.

Il peut, aussi, permettre la **mise en commun d'une stratégie d'attractivité** sur laquelle la Commission de Patricia VILLARME a déjà bien travaillé.

Toujours au chapitre de l'économie, j'attire votre attention sur les inscriptions budgétaires en prévision de la clôture future du budget annexe **« Val Activ »** à Sceaux-sur-Huisne **dont la commercialisation est presque en totalité réalisée**.

De ce fait, le B.P. 2019 provisionne une dépense de fonctionnement de 42K€ (art 6743) et une dépense d'investissement de 146K€ (art 27638).

Enfin au titre des grands chantiers comment ne pas citer le **PLUi**, soit, en 2019, **180.500€ de crédit**, et surtout l'important travail de la Commission de Michel LANDAIS et de chacun des Maires.

Je veux, ici, redire que ce document d'urbanisme qui prévoit **l'organisation de l'aménagement de notre territoire** pour les 15 prochaines années **ne peut ignorer le tracé de la déviation de LFB**.

Tout cela, bien évidemment, doit se faire en étroite concertation avec le Conseil départemental au sein duquel je sais que nous pouvons compter sur l'appui de Marie-Thérèse LEROUX et de Jean-Carles GRELIER.

B) Les opérations diverses, dont :

- La biennale de la céramique,
- Le festival de la Chéronne,
- La réfection de la toiture de la résidence d'artiste de Prévelles,
- La stratégie d'attractivité déjà évoquée,
- Et d'autres encore.

C) Le soutien aux communes

Ce budget confirme pleinement l'engagement de notre Collectivité au côté des communes.

Les **subventions aux communes sont maintenues**, soit un effort budgétaire significatif de **450.000€**.

De même, notre Collectivité continuera de **financer à la place des communes** :

- **la sécurité** - Service Départemental d'Incendie et de Secours, soit 530.000€,
- **l'accompagnement des personnes** dont :
 - o le R.A.M., soit 37.000€,
 - o la Mission Locale, soit 33.000€.
- le **développement touristique et culturel** dont :
 - o La Laverie, soit 146.000€,
 - o le Pays du Perche Sarthois, soit 86.000€.

Enfin, la **promotion du tourisme**, suivie avec attention par la Commission de Michèle LEGESNE, représente une participation de notre EPCI en faveur de l'O.T. entre Maine et Perche de **157.000€**.

Par ailleurs afin d'**alléger le coût du service des ordures ménagères à la charge des ménages**, le budget 2019 reconduit une **participation financière de 458.000€**, soit un montant qui ne sera pas prélevé sur les ménages par l'intermédiaire de la T.E.O.M.

En outre, vous pourrez constater, comme cela avait été annoncé par Jean-Paul DUBOIS, que le coût des ordures ménagères devrait baisser pour chaque contribuable.

D) Une gestion lucide

Lucide car ce budget a dû conjuguer baisse des recettes et dépenses supplémentaires liées à de nouvelles compétences – imposées telle que la GEMAPI suivie par José PLANS ou bien choisies –.

Pour autant, en termes de :

1) Fiscalité

Nous avons veillé à **ne pas alourdir le poids de la fiscalité** des particuliers et des entreprises.

En 2019 comme entre 2003 et 2017, **les taux des impôts locaux n'augmenteront pas.**

Ils sont déjà **très modérés** et se situent **nettement en dessous des moyennes départementale, régionale et nationale.**

2) Endettement

Il est **faible** et la trajectoire de désendettement des emprunts contractés avant 2018 est forte.

En 2018, nous avons emprunté pour le déploiement de la fibre et pour certaines acquisitions de bâtiments industriels.

En 2019, nous n'avons inscrit que **100.000€ d'emprunt**. Nous essaierons de ne pas le mobiliser ou bien de l'affecter à des opérations de développement économique qui génèrent en contrepartie des recettes.

Fort de cela, je crois nécessaire qu'une analyse soit faite afin d'identifier les causes de pertes de recettes et d'en tirer toutes les conséquences sur les attributions de compensation des communes.

A ce sujet, je fais confiance à MT LEROUX et aux membres de sa Commission.

Notre Collectivité doit être en capacité de **garantir ses recettes** et de **préserver ses marges de manœuvre sans devoir, systématiquement, recourir à la fiscalité ou bien à l'endettement qui n'est que de la fiscalité différée.**

Je vais, maintenant, laisser la parole à MT LEROUX que je remercie ainsi que les membres de la Commission finance et évidemment les services qui travaillent à leurs côtés.